

Complément du déroulé des faits

En date du 8 novembre 2025

Il est souhaitable de prendre en compte le véritable point de départ des décisions qui ont été prises, surtout au regard des arguments avancés par M. Lamache.

Lors de la séance du conseil municipal du 20-06-2023 (voir pv joint), au titre des questions diverses le maire a présenté les solutions d'aménagement de sécurité dans la rue du chalet :

« Concernant la rue du Chalet Monsieur le Maire évoque les 2 solutions possibles pour faire ralentir les véhicules, sur la base d'une création d'une zone 30 et d'aménagements spécifiques de type coussins berlinois ou rétrécissement de chaussée. Un débat sur les nuisances et l'efficacité de ces dispositifs s'en suit et Monsieur le Maire propose aux conseillers de prendre le temps de la réflexion sur l'opportunité du dispositif à créer.

Monsieur Christophe LAMACHE demande si on a reçu les résultats du comptage réalisé le 06 avril 2023 pour la RN 10 par la DREAL. »

Lors de la séance du conseil municipal du 12-09-23 (voir pv joint), au titre des questions diverses le maire a demandé au conseiller habitant rue du Chalet leur positionnement :

« Pour la rue du Chalet, il est demandé aux conseillers concernés de bien vouloir se positionner sur les solutions possibles de réduction de vitesse des véhicules, à savoir coussin berlinois ou rétrécissement de chaussée. »

Lors de la séance du conseil municipal du 23-01-24 (voir pv joint), au titre des questions diverses M. Lamache a mis en avant les problèmes de sécurité dans la rue du chalet :

« M. Christophe Lamache, suite à la destruction du portique entre la RN10 et la rue du Chalet, souligne les difficultés rencontrées avec les chauffeurs de poids lourds qui, au mépris de l'interdiction, s'engagent dans le bourg d'Aussac en détruisant les panneaux de signalisation et en arrachant les avancées de toits. Monsieur le Maire rappelle que la DIRA a refusé de prendre en charge l'acquisition d'un nouveau portique et, qu'une fois de plus la commune est laissée de côté.

Monsieur le Maire, devant le refus de la DIRA, avait évoqué la possibilité de construire en interne un portique en bois afin d'éviter une nouvelle acquisition puisqu'on en est au 4eme. »

Enfin lors de la séance du conseil municipal du 11-03-2024 (voir pv joint), au titre des questions diverses le maire a informé le conseil de la mise en place d'un portique de sécurité pour lutter contre l'insécurité routière.

Portique RN10

Comme cela avait été évoqué lors du précédent Conseil Municipal un nouveau portique, réalisé par les agents communaux, a été mis en place et à priori assure parfaitement la fonction. Madame Béatrice Coussaud confirme son efficacité et remercie le Maire.

Des mesures de vitesse ont été réalisées en 2020 dans la rue du Chalet et la rue du Château d'eau à Aussac, afin de caractériser la dangerosité de ces voies pour les usagers.

Il ressort de ces différents points qui viennent compléter les informations déjà communiquées, que la sécurité des personnes est l'objet de l'arrêté du maire, et que les décisions ont été prises dans une large concertation et à la demande des représentants des riverains.

M. Lamache absent lors de plusieurs séances du conseil municipal en contradiction totale avec son engagement à observer la charte des élus prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « **Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local** ».

En particulier le point 6 : « *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné* »

M. Lamache dans son mail du 1 juillet 2025 :

« *Bonsoir Gérard*

Je découvre ton message

*Je ne peux pas faire un AR de plus de 900 km pour assister au CM, je suis désolé
Concernant l'accès, va pour la clef*

Bon CM

Cordialement

Christophe LMH »